

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Noëlle JAGUENEAU Trésorerie SNEP/FSU, 8 rue de la gare de l'Etat 44276 NANTES CEDEX 2

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de naissance					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
				Disponibilité		Congés (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...					Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .					J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .					Date et signature				

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle				Catégorie/échelon																	
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11							
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS				100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €							
	Prof EPS classe normale biadmissible						159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €							
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla				211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €											
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.				249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €											
	CE					125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €							
	CE Hors Classe						186 €	196 €	222 €	239 €												
	CE Classe Ex.				222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €												
	Catégorie / échelon				1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11							
	Agrégré - CTPS				125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €							
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe				271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €												
	Catégorie / échelon				1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11							
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.				297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €											
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.				Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €									
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2					74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €											
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3					89 €																	
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe				100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Abonnement Bulletin</th> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Non syndiqués</td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Institutions/Associations</td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Etudiants STAPS</td> <td style="text-align: right;">20 €</td> </tr> </table>			Abonnement Bulletin		Non syndiqués	60 €	Institutions/Associations	60 €	Etudiants STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																						
Non syndiqués	60 €																					
Institutions/Associations	60 €																					
Etudiants STAPS	20 €																					
Agrégré stagiaire nouvel enseignant				125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD				20 €												
Congé parental - disponibilité				46 €		Congé de formation				102 €												
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.				Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																		
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.				Inférieur à 1151 € → Groupe 1		52 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		108 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €										
				Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		69 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10		174 €										
				Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		84 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €													

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p style="text-align: center;">NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/></p>

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :